



FICHE EXPERIENCE

Démarche Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Quartier Monclar, Avignon, Vaucluse

• LE TERRITOIRE CONCERNE

Le quartier de Monclar fait l'objet d'un Programme de Rénovation Urbaine contractualisé avec l'ANRU depuis 2005. Il se trouve à un stade de réalisation avancé : un grand nombre d'opérations ont été livrées (constructions neuves, avenue Monclar), la plupart des chantiers restant ont démarré (réhabilitation, résidentialisation, aménagement).

La logique de gestion de ce territoire ainsi que l'appropriation des réalisations constituent désormais des champs d'actions prioritaires. La restructuration urbaine du bâti et des espaces publics constitue l'opportunité à saisir pour optimiser l'ensemble des interventions techniques et sociales des acteurs qui interviennent sur ce quartier et agissent sur son quotidien.



Vue générale Monclar, Avignon, 2007

• GENESE DU PROJET

Une convention de gestion urbaine (GUP) portée par la Ville d'Avignon a été signée en 2007. Le transfert de la compétence politique de la ville à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon a été l'occasion de redéfinir la démarche autour d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Une mission, financée par l'ANRU (dans le cadre du Pôle d'Appui Opérationnel) et l'ACSE, a été confiée au cabinet « Extra-Muros » du mois d'août 2010 au mois de juin 2011, afin d'accompagner la Communauté d'agglomération à formaliser et concrétiser la démarche de GUSP. Celle-ci a recruté, depuis janvier 2011, un coordinateur de la GUSP, pour mettre en œuvre la démarche et actualiser la précédente convention en vue de la signature d'un avenant simple en fin d'année.

• OBJECTIFS DE L'ACTION

- Assurer la pérennité des investissements réalisés
- Redynamiser le réseau d'acteurs de terrain et/ou institutionnels autour des enjeux de la GUSP
- Renforcer la qualité de services sur le quartier et améliorer le dialogue entre les habitants et les institutions
- Impliquer les habitants dans l'évolution de leur cadre de vie
- Jouer le rôle d'interface entre les chantiers du PRU et le quotidien du quartier, les nuisances potentielles, modifications d'habitudes de vie...

• ACTEURS ET MODALITES DE PORTAGE

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon assume la démarche GUSP en tant que maître d'ouvrage depuis la signature de l'avenant simplifié à la convention de rénovation urbaine au mois d'avril 2011.

Véritable chef d'orchestre de la démarche, le rôle du coordinateur, est facilité par son rattachement direct à la Direction de la Solidarité Urbaine de la communauté d'agglomération, au même niveau que le chef de projet CUCS et ANRU. Il assume également des missions relatives au Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le quartier Ouest d'Avignon (qui englobe notamment Monclar).

Afin d'accompagner la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, le cabinet « SETEC », missionné dans le cadre de l'OPC Urbain, a été mandaté en mai 2011 pour conduire une mission d'OPC de la GUSP. En lien étroit avec le coordinateur de GUSP, SETEC tient régulièrement à jour *un livret de suivi recensant l'ensemble des actions relatives à la GUSP*

• FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Les dossiers relatifs à la GUSP sont traités et arbitrés lors des comités techniques (ils se réunissent toutes les 6 semaines) et des comités de pilotage ANRU-GUSP (3 à 4 par an). Par ailleurs, une commission de développement social urbain a été créée en 2010 et s'affirme comme une instance de veille et d'analyse sur la GUSP, préparant les prises de décision en comité de pilotage ANRU-GUSP et favorisant la participation de l'ensemble des acteurs intervenant sur le quartier.

• RECUEIL DES DYSFONCTIONNEMENTS

Les remontées des dysfonctionnements constatés sur le terrain sont le support de travail des groupes thématiques.

Elles sont issues principalement des :

- Outils de recueil des gardiens et chef d'agence du bailleur, des réunions OPCIC (Organisation Pilotage Coordination Inter-chantiers), du Grand Avignon et de la Ville d'Avignon,
- Présence fréquente et régulière sur le terrain,
- Diagnostics en marchant (secteur est/ouest),
- Retours des concertations.



Groupe de concertation (service communication Grand Avignon)

• GROUPE DE VEILLE

Animé par le coordinateur de GUSP, le « groupe de veille de l'Atelier » constitue l'instance centrale de la démarche. Il se réunit à l'Atelier de la Rénovation Urbaine, au cœur du quartier Monclar et travaille en mode projet afin de régler les problématiques et besoins relevés sur le quartier (gestion des déchets, animation sociale et culturelle etc.).

La liste des participants à ce groupe a été définie collectivement et validé en Préfecture dans le cadre de la mission d'accompagnement du cabinet Extra-Muros, il est composé de :

- Responsable de la Mairie du quartier Ouest
- Animateur de proximité de la ville
- Référent CLSPD (Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance)
- Responsable d'agence de l'OPH d'Avignon (Office Public d'Habitation)
- Chef de rénovation urbaine de l'OPH d'Avignon
- Délégué du Préfet
- Référent de la Police Nationale
- Représentant de l'ADVSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte)
- Adulte relais
- Citadis (représentant du Grand Avignon pendant le PRU)

Les objectifs opérationnels de ce groupe de veille sont d'activer immédiatement les relais afin de remédier aux dysfonctionnements sur le quartier, soit dans une instance existante (CLSPD, commerces, insertion, marché), soit par la constitution d'un groupe de travail thématique « ad hoc » ou par le relai immédiat avec action proposée dès le groupe de veille. Il facilite l'interface avec l'ensemble des dispositifs existants sur Monclar, les échanges et l'interconnaissance entre l'ensemble des partenaires et les habitants.

- **LETTRÉ D'ACTUALITÉ GUSP**

Cet outil, trimestriel (1ère parution : 22 juillet 2011) permet d'informer l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le quotidien du quartier (agenda, actualités CUCS, avancement des chantiers, période de concertation sur les aménagements extérieurs, points de vigilance, recrutement, ...). Il s'agit d'une newsletter numérique envoyée à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent à Monclar.

- **ANNUAIRE « QUI FAIT QUOI ? »**

La mise en place d'un annuaire poursuit plusieurs objectifs répondant tous au besoin de mieux connaître les acteurs qui interviennent sur les éléments constitutifs de la vie quotidienne du quartier (propreté, sécurité, animation...) :

- Identifier les personnes compétentes pour traiter une problématique
- Faire en sorte que tout problème ait une réponse et éviter ainsi une dilution des responsabilités dans le traitement d'une problématique
- Éviter autant que possible les intermédiaires dans la recherche d'une information
- Assurer une réactivité pour un problème constaté en identifiant autant que possible un suppléant.

Cet annuaire, dont la réalisation est coordonnée par le chargé de mission GUSP, se trouve actuellement en voie de finalisation.

- **DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTIONS APPORTÉES**

Au démarrage, il s'est avéré difficile de concrétiser les actions du volet social alors que les travaux avançaient significativement. Aussi, la mise en place d'un accompagnement rétrospectif, à travers l'élargissement de la mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) à la GUSP, a permis de débloquer cette situation et de planifier les temps de concertations sur les aménagements extérieurs, ainsi que les actions d'animation et de développement social telles que les ateliers participatifs de plantation (animés par Semailles), les projets d'embellissement des halls d'entrée (animée par le Pôle Jeunesse et Culture de l'ACVL et la MPT Champfleury), les opérations de pieds d'immeubles (pilotee par ADVSEA), forums associatifs, etc.



Groupe atelier Semaille (photographie service communication Grand Avignon)

- **FINANCEMENT**

Dans le cadre de l'avenant simplifié à la convention ANRU, une ligne spécifique « Etudes et actions GUSP » a été créée d'un montant de 40.000 euros.

Cette ligne est gérée directement par le chargé de GUSP et permet de mettre en œuvre toute une série d'actions et études dans le cadre de la démarche.

A cela s'ajoute le financement du poste de coordinateur GUSP : 101.150 euros (Grand Avignon : 34.529 euros, Etat : 44.621 euros, ACSE : 22.000 euros).

Certaines actions de la GUSP mobilisent d'autres lignes de crédit (ex. : « communication » dans convention ANRU).

- **LA SUITE ...**

Poursuite du développement et des réajustements de la démarche GUSP en vu de l'avenant intégrant le Plan Stratégique Local (échéance 2012). La démarche GUSP souhaite à terme intégrer l'ensemble des partenaires suivants dans sa mise en œuvre : Grand Avignon, Etat, Ville, CCAS, bailleurs, centres sociaux (Monclar et Champfleury), Foncière Logement, syndicats de copropriété (Athénée et Parc Saint-Roch), Conseil Général, Conseil Régional, CAF.

- **CONTACTS :**

Mathieu Percheminier Chargé de mission GUSP/ANRU Communauté d'Agglomération Grand Avignon Tél : 04 90 84 48 05 Mathieu.Percheminier@agglo-grandavignon.fr	Alexis Montaigne Consultant Cabinet Extra-Muros a.montaigne@extra-muros.coop http://www.extra-muros.coop/
---	--

Fiche réalisée par **Stéphanie Mousserin**, CRPV-PACA, avec la contribution de **Mathieu Percheminier**, Communauté d'Agglomération Grand Avignon, 25.10.11.

CRPV-PACA, 7 rue Colbert, 13001 Marseille – 04 96 11 50 41

<http://www.crpv-paca.org>